



## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**



Le mot du président.....	p. 4
1. Vie du Groupement .....	p. 5
2. Activité de contrôle et visites .....	p. 6
2.1 Synthèse de l'organe de contrôle	
2.2 Aperçu de l'accompagnement, contrôles et visites 2019	
3. Synthèse de coordination.....	p. 8
4. Formation.....	p. 8
4.1 Formation moniteurs : Animation et Encadrement	
4.2 Formation moniteurs : Prévention et Sécurité	
4.3 Formations destinées aux Cadres	
5. Comptes et bilan.....	p. 10
6. Perspectives 2020-2021.....	p. 11
7. Remerciements .....	p. 11

## ANNEXES

I. Organes et Membres du Groupement .....	p. 14
II. Règlement de la procédure d'audit .....	p. 15
III. Comptes et budget .....	p. 19
IV. Rapport du vérificateur des comptes .....	p. 21
20 ans du Groupement – quelques images .....	p. 24

## LE MOT DU PRÉSIDENT

La Charte a fêté ses 20 ans d'existence en 2019.

Cette année nous a permis, en sus de l'activité ordinaire, de nous pencher sur ces années écoulées. C'est avec un certain plaisir que nous avons pu réaliser le chemin parcouru entre ce projet de la fin des années 90 et ce qu'il est devenu.

Ce qui est important, c'est le constat d'une activité du Groupement qui a toujours été axée sur le bénéfice de la qualité pour les participants aux camps et leurs parents, ceci au travers du service aux associations organisatrices de camps de vacances afin de maintenir et développer cette qualité.

Les attentes des parents et de la société ont évolué, heureusement les camps de vacances ont toujours leur place pour permettre des loisirs au sein de la micro-société qu'est l'équipe de tous ceux qui s'embarquent dans l'aventure du camp, que ce soit en tant qu'encadrant ou en tant que participant. Cette aventure, toujours riche de surprises et de belles découvertes.

Au moment d'écrire ces lignes, le futur pour cet été est moins serein et plutôt flou. J'espère que les organismes trouveront des solutions pour organiser ce qui sera possible dans le contexte de cette crise de coronavirus.

Je souhaite le meilleur à toutes et tous pour cette fin d'année scolaire et pour cet été dans lequel les projets de camps devront certainement se réinventer de façon importante.

Dominique Dousse  
Président

## 1. VIE DU GROUPEMENT

A fin 2019, le nombre de membres du Groupement est passé de 24 à 23. En effet, l'AJEG a présenté sa démission au Groupement car l'association a cessé ses activités de type camps de vacances.

En 2019, les membres se sont réunis lors de deux conférences. Un sous-groupe de travail « Formation » constitué de 3 représentants des membres et la coordination du Groupement s'est rencontré sur deux séances.

Le comité du Groupement s'est réuni à 7 reprises durant l'année et le nombre de ses membres est passé de 4 à 3, suite à la démission de Madame Fabienne Hutin en fin d'année.

Comité et membres se sont par ailleurs retrouvés lors de l'Assemblée générale ordinaire à fin avril 2019.

En plus de la fête des 20 ans du Groupement qui a eu lieu en novembre, les dossiers suivants ont été traités durant l'année 2019:

### FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

- Mise en place des *Recommandations de Prévention des abus sexuels*
- Redéfinition des cahiers des charges de la coordination et l'audit
- Mise à jour du *Règlement de la procédure d'audit*
- Réflexion sur les besoins et objectifs des visites de camps
- Définition d'un nouveau plan comptable
- Recrutement et engagement d'un nouveau coordinateur

### FORMATION

- Elaboration du programme de formation pour les moniteurs
- Développement d'une offre de 1<sup>er</sup> secours intégrant des spécificités nécessaires aux encadrants de camps de vacances et compatible avec le permis de conduire
- Mise en place de formations pour les cadres des organismes : Schéma d'intervention en cas de crise avec ESPAS et Formation de Formateurs d'adultes occasionnels-cemea

### ACCOMPAGNEMENT ET CONTRÔLE

- Planification des audits et des visites de camps
- Accompagnement et suivi des membres

L'OFFRE DE FORMATIONS DESTINÉES AUX MONITEURS de camps évolue chaque année afin de correspondre au mieux aux besoins des organismes et des moniteurs. La conférence des membres a nommé un groupe de travail permettant aux représentants des organismes qui le souhaitent de s'impliquer davantage à ce niveau. Ce groupe a eu pour mission l'évaluation des formations 2019 et la proposition du programme 2020, l'adaptation des conditions de participation, des procédures d'inscription et des outils de communication.

Les RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS n'ont pu entrer en vigueur qu'en partie. Le volet prévention, visant à sensibiliser équipes de camp, permanents et membres de comité, en place depuis deux ans, a été renforcé. L'offre de la Charte complète celle des organismes membres partenaires de ESPAS qui proposent des ateliers ouverts ou internes. Le second volet des recommandations, les mesures administratives, dépendait de l'obtention d'une aide financière de la part de l'OEJ- DIP pour les frais engendrés par les demandes d'extraits spéciaux de casiers judiciaires et n'a pas pu être mise en place en 2019. La mesure qui consiste pour chaque organisme à développer un schéma d'intervention a, quant à elle, été soutenue par une formation destinée aux cadres des

organismes (tels que les permanents d'organismes, les membres comités ou toute autre personne impliquée dans la gestion des camps).

Troisièmement, le contrôle pendant les audits s'est concentré sur les mesures assurant un nombre minimum de personnes formées par équipe de camp. Celui des demandes des extraits spéciaux de casiers judiciaires est en suspens. (Document disponible sur notre site internet sous Liens et Documents).

En vue de l'engagement d'un nouveau collaborateur, les cahiers des charges de la coordination et de l'audit ont été repensés. Le RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'AUDIT a ainsi été revu avec la mise à jour du cahier des charges des auditrices et auditeurs.

## 2. ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET VISITES

L'activité de contrôle est assurée par une auditrice employée à 20%. L'organe de contrôle composé du président du Groupement, d'un expert indépendant et de l'auditrice se réunit pour statuer sur la base des rapports d'audit ou de remédiation. Les certifications qui en découlent sont attribuées pour une durée de trois ans.

L'activité de contrôle a été affectée par le remplacement plus tardif qu'escompté du second poste de coordination. Ainsi l'essentiel de l'activité de contrôle a eu lieu durant le dernier trimestre 2019 et une partie des audits prévus en automne 2019 auront lieu en hiver 2020.

En outre, cette situation a permis de constater quelques incohérences dans le calendrier des audits. En effet, les organismes n'ayant des camps qu'en été devraient être contrôlés entre septembre et janvier afin de pouvoir mettre en place les éventuelles recommandations pour l'été suivant alors que les organismes ayant des camps sur toutes ou plusieurs périodes pourront être audités au printemps voire en été.

Le calendrier des audits sera revu en ce sens à partir de 2020. De ce fait certains organismes seront audités avec un décalage allant jusqu'à plusieurs mois.

Les visites de camps sont désormais bien établies comme complément au contrôle. Cinq visites de camp ont eu lieu durant l'été. Le retour des organismes et des équipes de camp a montré des différences importantes dans la conception et les attentes vis-à-vis de ce moment. Ainsi il est nécessaire de clarifier le cadre des visites, ce qui devrait être fait en vue des visites 2020.

### 2.1 SYNTHÈSE DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

De façon générale, les contrôles se sont déroulés dans un esprit de collaboration.

A noter que les autoévaluations ne sont toujours pas un automatisme pour bon nombre d'organismes, il convient de reprendre cette question lors d'une conférence des membres.

En 2019, l'organe de contrôle s'est réuni une fois au mois de juillet. Il a statué sur deux remédiations et deux audits certificatifs.

Ont été certifiés :

- MSJR
- WWF Suisse

## 2.2 APERÇU DE L'ACCOMPAGNEMENT, CONTRÔLES ET VISITES 2019

Organisme	Entretien / Accompagnement	Audit certificatif	Vérification recommandations/ Remédiation	Visite de camp
<b>Totaux</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Association Belle Toile				
Association Choiserolle*				
Association Vacances Nouvelles				
Camps de la Gavotte				
Caritas Jeunesse				
Contact Jeunes				
Colonie Arc-en-Ciel				
Colonie La Joie de Vivre				
Colonie La Ruche				
La Cordée				
CPV - camps & centres aérés				
Kids Genève				
MJSR				
Genève Loisirs				
OCCS*				
Tchouk Loisir				
WWF Suisse				

\*Organisme non-membre

La grande majorité des contrôles ayant eu lieu lors du dernier trimestre 2019, ils seront analysés par l'organe de contrôle début 2020.

### 3. SYNTHÈSE DE LA COORDINATION

La coordination a été assurée par une coordinatrice de janvier à mai puis un coordinateur est venu renforcer l'équipe pour un taux de travail global de 50%.

A l'occasion du CHANGEMENT DE PERSONNEL, nous avons entrepris avec le comité de retravailler les cahiers des charges de la coordination ce qui a eu des répercussions sur celui des autres postes et organes du Groupement- auditrice, comité et organe de contrôle. Cet exercice a permis d'identifier un besoin de mise à jour de divers documents.

Ce travail de fond devrait se poursuivre en 2020 avec notamment la révision des statuts.

Le recrutement du second coordinateur a ainsi eu lieu un peu plus tard que prévu. Le regard extérieur du nouveau coordinateur a donné lieu à des remises en question et apporté un certain renouvellement dans la manière de travailler. Bienvenue à Cédric Dubois!

Le projet phare de cette année fut incontestablement l'organisation de la fête des 20 ANS DU GROUPEMENT. Une fois la date choisie, nous avons pu lancer les invitations et organiser le déroulement de la soirée que nous souhaitons conviviale. Notre volonté était également de retracer le chemin parcouru depuis 20 ans.

Cinq interviews de cinq personnalités ayant marqué l'histoire de notre association ont été enregistrées. Le montage et la réalisation de ces vidéos a été confié à un professionnel afin d'avoir un rendu exploitable pour nos activités promotionnelles. Les capsules vidéos intitulées *La Charte de Qualité-nos 20 ans* peuvent être visionnées à partir de notre site <https://chartedequalite.ch/videos-de-nos-20-ans-maintenant-disponible/>.

Une grande fresque regroupant nos différents programmes d'activités, la liste de nos membres ou les événements marquants servait de point de rencontre et de discussion pour la trentaine de personnes réunies le 22 novembre 2019. Partage, rires et échanges de souvenir ont égaillé une fort belle soirée. Retrouver quelques photos et un code QR pour visionner les vidéos en dernière page de ce rapport.

La GESTION DES FORMATIONS est un poste prépondérant dans le travail de la coordination avec la mise en place et la gestion du programme des formations *Prévention et Sécurité*, des inscriptions et du suivi administratif qui en découle.

La coordination continue d'émettre des ATTESTATIONS DE CHARTOCOMPATIBILITÉ sur demande, en 2019 une dizaine. Ces attestations sont quasi exclusivement demandées pour valider des parcours de formation équivalents.



## 4. FORMATION

2019 a vu une nouvelle organisation du travail concernant la formation avec la mise en place d'un groupe de travail issu de la conférence des membres. Composé de représentants des organismes membres et de la coordinatrice il a pour but d'évaluer les besoins et d'y adapter offre, de faire des propositions à la conférence des membres pour toute question liée à la formation : programme de formation, parcours Charte, ou communication.

Ainsi plusieurs nouveautés sont venues renforcer les changements initiés en 2018.

Pour les moniteurs :

- Edition d'un unique programme de formation avec les ateliers *Animation et Encadrement* et les formations *Prévention-Sécurité*
- Communication et inscriptions centralisées sur le site Internet de la Charte
- Développement de davantage formules regroupant des ateliers *Animation et Encadrement* et permettant de devenir chartocompatible de façon condensée dans les temps

Pour les cadres des organismes :

- Formation de Formateurs d'adultes occasionnels
- Formation Schéma d'intervention en cas de crise

### 4.1. FORMATION MONITEURS : ANIMATION ET ENCADREMENT<sup>1</sup>

	2019			2018			2017		
	Ateliers	WE	Total	Ateliers	WE	Total	Ateliers	WE	Total
<i>Nb ateliers prévus</i>	50	12	<b>62</b>	50	15	<b>65</b>	62	10	<b>72</b>
<i>Nb de ateliers réalisés</i>	38	12	<b>50</b>	36	15	<b>51</b>	47	10	<b>57</b>
<i>Heures de formation</i>	1317	498	<b>1815</b>	1173	501	<b>1674</b>	1389	315	<b>1704</b>
<i>Nb de participants</i>	439	166	<b>605</b>	391	167	<b>558</b>	463	105	<b>560</b>
<i>Taux de remplissage</i>	89% (68%*)	106%	<b>93%</b> <b>(75%*)</b>	84% (61%*)	86%	<b>84%</b> <b>(66%*)</b>	76% (58%*)	81%	<b>77%</b> <b>(61%*)</b>

\*y.c. les ateliers annulés

Les taux de remplissage global de 93% est bien meilleur qu'en 2017 (77%) et 2018 (84%).

Il est réjouissant de constater que les mesures mises en place (8 participants minimum et concentration des ateliers sur les thématiques de base) portent leurs fruits. Le taux de remplissage des weekends dépasse les 100% car, selon besoin, le nombre de participants peut aller jusqu'à 15 au lieu de 13 maximum pour les ateliers individuels.

Le nombre de moniteurs formés a quant lui augmenté de 7.8 % avec une moyenne de 12 participants par atelier.

A noter que les weekends comprennent désormais 4 et non plus 5 ateliers comme en 2018, le 5<sup>e</sup> est à choisir dans le programme, raison pour laquelle le nombre d'ateliers proposés sous forme de weekend est moindre.

<sup>1</sup> Données fournies par les *cemea*

## 4.2. FORMATION MONITEURS : PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Dans le cadre des *Recommandations pour la prévention des abus sexuels* l'offre d'ateliers de *Prévention des abus sexuels* a doublé.

En plus des deux dates organisées par le groupement, deux ateliers de 3h et un atelier de 1h30 ont été proposés par des organismes membres et ouverts aux moniteurs d'autres associations. Cette formule, soutenue par la Charte, permet aux organismes qui recrutent le plus de monde de définir des dates qui leur conviennent et d'optimiser le remplissage des formations avec des moniteurs d'autres organismes. Ces ateliers complètent l'offre des associations membres partenaires de ESPAS et dispensés en interne.

La formation *Activités aquatiques* aboutit à l'obtention du brevet de sauvetage *Base Pool* et du *module Lac* de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) et a pour but de donner aux apprenants les outils pour se préparer à encadrer des baignades en piscine ou en lac.

Pour la seconde fois, le Groupement s'est associé à la SSS pour proposer, sur Genève, une formation équivalente à celle organisée par le GRAJ, depuis plusieurs années. En parallèle, les moniteurs des organismes romands ont pu bénéficier de la même offre près de chez eux sur le canton de Vaud.

Au total, sur les 6 moniteurs inscrits issus de 3 organismes, les 6 ont obtenu les brevets.

	Nb d'ateliers	Heures de formation	Nb de moniteurs
Prévention des abus sexuels ESPAS (3h)	4	234	78
Prévention des abus sexuels ESPAS (1h30)*	1	15.5	12
Activités aquatiques : Base Pool (7h) et Module Lac (8h)	2	74	6

\* comptant pour les *Recommandations pour la prévention des abus sexuels* mais pas pour le parcours de formation Charte

## 4.3 FORMATIONS DESTINÉES AUX CADRES

Deux formations destinées aux cadres des organismes ont eu lieu en 2019. Elles font parties de la stratégie d'accompagnement des membres que développe le Groupement.

- *Formateurs d'adultes occasionnels* : organisée par les cemea fait partie du dispositif de reconnaissance des formations internes décidé en 2018. Destinée à des personnes possédant un savoir/savoir-faire appelées occasionnellement à le transmettre sous forme de cours à des adultes, elle a réuni 10 participants de 7 organismes membres.
- *Schéma d'intervention en cas de crise* : organisée en collaboration avec ESPAS, cette formation s'est déroulée en deux parties. La première avait pour but de définir ce qu'est un schéma d'intervention, les procédures et les acteurs et d'échanger autour de schémas existants. La seconde a permis d'élaborer un schéma correspondant au fonctionnement de son organisme. Elle a réuni 9 participants issus de 6 organismes membres.

## 5. COMPTES ET BILAN

Les comptes et le bilan 2019 sont présentés à l'annexe III sous deux formes : la version qui prévalait jusqu'en 2018 et la nouvelle version qui correspond à la refonte du plan comptable qui a pu être réalisée en 2019 avec l'aide de la coordination, du comptable et de la trésorière. Il était en effet nécessaire de mettre à jour notre plan comptable et de l'adapter à l'évolution des activités du Groupement, en particulier dans le domaine de la formation, avec par exemple l'introduction de formations destinées aux cadres des organismes (voir poste « Soutien aux membres »).

L'exercice 2019 se termine avec un déficit moins important que celui prévu au budget, en raison notamment du poste de coordination resté vacant durant 5 mois après le départ, fin 2018, de la coordinatrice précédente.

La dissolution de la provision constituée en 2014 pour l'intégration des nouvelles associations s'est terminée avec l'exercice 2019.

2019 marquant les 20 ans d'existence du Groupement, un budget spécifique a pu être dégagé pour pouvoir fêter cet événement avec tous les membres de la Charte et tous ses partenaires, anciens et actuels. A cette occasion, des capsules vidéo récoltant le témoignage des représentant des membres fondateurs ont pu être filmées et vont pouvoir servir d'outil promotionnel pour la Charte et ses membres (voir poste "Projets").



Dès 2020, les frais liés aux formations *Animation et Encadrement* dispensées par les cemea (CHF 22'358.- en 2019) ne figureront plus dans les comptes de la Charte car ces frais seront directement traités entre les cemea et l'Etat.

## 6. PERSPECTIVES 2020-2021

- Planification de huit audits certificatifs, deux remédiations et six visites de camp.
- Accompagnement des membres dans la mise en conformité et/ou dans les révisions des procédures
- Mise à jour des statuts et adaptation des missions des divers organes
- Mise en place de la commission d'expert formation dans le cadre de la *Reconnaissance des formations internes*
- Renforcement du comité
- Renforcement de la collaboration avec le GLAJ-GE
- Décision concernant la mise à jour de la convention de bonnes pratiques lors de la participation à des camps de vacances d'enfant vivant en foyer
- Réflexion autour d'une stratégie de communication de la Charte

## 7. REMERCIEMENTS

Le Groupement tient à remercier le Département de l'instruction publique (DIP) pour sa subvention annuelle de CHF 95'000.- .

Nous tenons aussi à remercier pour leur engagement et leurs précieux conseils toutes les personnes qui ont contribué, grâce à leur participation bénévole, au bon fonctionnement du Groupement .



# ANNEXES

## ANNEXE I : ORGANES ET MEMBRES DU GROUPEMENT

<b>Comité :</b>	Dominique Dousse, Président Sarah Fouassier, Trésorière Fabienne Hutin, Membre jusqu'en novembre 2019 Eline Mundler, Membre
<b>Vérificateur des comptes :</b>	David Sanchez
<b>Coordination :</b>	Rute Bucho Buschbeck et Cédric Dubois (depuis juin 2019)
<b>Comptable :</b>	Maurizio Donati
<b>Organe de contrôle :</b>	Dominique Dousse, Président Yves Delessert, Expert Rute Bucho Buschbeck, Auditrice

### 23 Membres

- Association Belle Toile
- Association Vacances nouvelles (VN)
- Caritas Jeunesse
- Camps de la Gavotte
- Colonie Arc-en-Ciel
- Colonie Caecilia
- Colonie La Joie de Vivre
- Colonie de la Fouly
- Colonie de vacances de Plainpalais
- Colonie La Rencontre
- Colonie la Ruche
- Colonie Sainte-Croix
- Colonie de vacances de Saint-Gervais
- Colonie Saint-François
- Contact-Jeunes
- La Cordée
- CPV - camps & centres aérés
- Genève-Loisirs
- Kids Genève
- Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande (MJSR)
- Musijeunes
- Tchouk Loisir
- WWF Suisse

## ANNEXE II : RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'AUDIT



### Règlement de la procédure d'audit

#### Article 1 - Composition et cahier des charges de l'organe de contrôle des règles de base

L'organe de contrôle est composé de personnes choisies pour leurs compétences et leurs connaissances en matière de camps de vacances. Ces personnes ne font pas partie d'un organisme membre de l'association.

L'organe de contrôle est compétent pour décider de la certification des organismes de vacances sur la base des rapports d'audits et des suites à donner en cas de non-certification. L'organe de contrôle se réunit au moins une fois par année.

L'organe de contrôle est constitué par :

- Les auditrices ou les auditeurs
- Une représentante ou un représentant du comité
- Une experte ou un expert externe

L'organe de contrôle rédige une synthèse annuelle et se prononce sur la certification des organismes de vacances.

#### Article 2 - But de la procédure d'audit

L'audit a pour but de vérifier le respect des Règles de base pour l'organisation de camps de vacances. Ainsi il permet de :

- a) Vérifier les mesures prises par les membres pour être en conformité avec les Règles de base pour l'organisation de camps de vacances et autres règlements en vigueur ;
- b) Etablir un rapport après chaque contrôle. L'organisme de vacances en sera tenu informé et pourra fournir un complément sur certains points mentionnés ;
- c) Délibérer sur les problématiques rencontrées, en collaboration avec la coordination ;
- d) Donner les éléments nécessaires à l'organe de contrôle pour définir des remédiations ;
- e) Apporter les éléments nécessaires pour la rédaction d'une synthèse annuelle et pour la certification ;

#### Article 3 – Cahier des charges des auditrices ou auditeurs

Les auditrices ou les auditeurs sont en charge du contrôle de la qualité, selon le planning élaboré par l'organe de contrôle et selon la procédure d'audit mentionnée à l'art. 4.

Leurs missions et activités sont :

##### RÉALISATION ET SUIVI DES AUDITS ET DES VISITES DE CAMPS

- Réaliser le suivi qualité des membres
- Respecter le calendrier des audits et visites de camps
- Suivre la procédure décrite dans le règlement de la procédure d'audit
- Vérifier que les membres respectent les Règles de base pour l'organisation de camps de vacances et autres règlements en vigueur

##### ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX MEMBRES

- Proposer des formations et actions utiles
- Réaliser un accompagnement et un soutien auprès des membres selon les besoins

ADMINISTRATION :

- Rédiger des rapports d'audits et comptes rendus de visites de camps
- Assurer le suivi des auto-évaluations
- Assurer la mise à jour des documents de contrôle dans l'espace interne du site Internet

#### ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX MEMBRES

- Organiser et animer les séances de l'organe de contrôle
- Rédiger les synthèses de l'organe de contrôle et les certifications
- Assurer le lien entre l'organe de contrôle et les organismes
- Participer aux assemblées générales

### Article 4 - Procédure d'audit

#### a) Audit d'entrée

L'audit d'entrée se fait à la suite d'une demande d'adhésion d'un organisme en tant que membre passif au sein du groupement.

Il s'agit d'un audit à « blanc » permettant à l'organisme de définir son niveau de chartocompatibilité et les aménagements à entreprendre sur certains aspects de l'organisation des camps.

Les objectifs de l'audit d'entrée sont les suivants :

- Présenter la démarche qualité attendue de l'organisme
- Expliquer la procédure et le déroulement d'un audit
- Faire le point sur le fonctionnement et les documents de référence de l'organisme et les éventuelles modifications à apporter (c.f. document : *Documents de référence pour les audits*, en annexe)
- Expliquer la procédure à mettre en place par l'organisme pour suivre la chartocompatibilité de ses camps
- Répondre aux questions de l'organisme

L'audit certificatif aura lieu un an après la date de remise du rapport de l'audit d'entrée.

#### b) Audits certificatifs

L'audit certificatif est réalisé au moins tous les 3 ans.

L'auditrice ou l'auditeur contacte l'organisme pour décider d'une date d'entretien et l'organisme prépare les documents de référence mentionnés dans « *Documents de référence pour les audits* », en annexe.

Les objectifs des audits certificatifs sont les suivants :

- Vérifier le respect des règles de base pour l'organisation de camps de vacances par l'organisme ;
- Vérifier un nombre de camps prédéterminés ;
- Echanger sur les difficultés rencontrées par l'organisme ;
- Aborder la question du respect de la Charte de qualité et de la certification.

L'auditrice ou l'auditeur doit avoir accès à l'ensemble des documents de l'organisme concernant l'organisation des camps, afin de valider les informations contenues dans les déclarations de chartocompatibilité et de vérifier que l'organisme respecte les règles de base pour l'organisation de camps de vacances.

Au terme de cette rencontre, l'auditrice ou l'auditeur rédigera un rapport d'audit qui sera remis à l'organisme. L'organisme pourra fournir un complément sur certains points mentionnés.



## Article 5- Validation de l'audit et certification

L'organe de contrôle procède à l'analyse des rapports d'audits sur la base de critères d'évaluation qu'il édicte. Après chaque session, il transmet aux organismes concernés une synthèse de leur évaluation et délivre les certifications qui en découlent.

L'audit peut être :

a) Validé sans recommandation.

Dans ce cas l'organisme obtient une certification sans recommandation.

b) Validé avec recommandation.

Si le résultat de l'audit l'exige, l'organe de contrôle émet des recommandations qui devront être vérifiées dans le délai requis, lors d'un audit de contrôle ordinaire ou qui porte uniquement sur la/les recommandation(s).

Dans ce cas l'organisme obtient une certification avec recommandation(s).

Les recommandations peuvent être de deux natures :

- Recommandations impératives : concernent les critères de pondération A non conformes, les déclarations de chartocompatibilité et des exceptions.
- Recommandations simples : concernent les critères de pondération B ou C.

Dans le cas où une recommandation impérative n'a pas été prise en compte ou lorsqu'une recommandation simple est régulièrement non prise en compte, l'organe de contrôle pourra prononcer une mise en demeure à l'encontre de l'organisme. A l'issue du délai un retrait de certification est prononcé.

c) Non validé.

Dans ce cas l'organisme n'obtient pas de certification.

Les décisions de l'organe de contrôle peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'Assemblée générale.

## Article 6- Synthèse annuelle

La synthèse annuelle de l'organe de contrôle présentant les contrôles effectués et précisant les décisions de certification est présentée à l'Assemblée générale ordinaire.

La synthèse annuelle est transmise à l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse avec les informations complémentaires concernant les certifications refusées et les remédiations demandées.

Ce règlement a été adopté à la conférence des membres du 10 octobre 2019.



## Documents de référence pour les audits

Lors des audits les documents de référence énumérés ci-après doivent être mis à disposition de l'auditrice ou l'auditeur. Le cas échéant les informations sous une autre forme doivent être accessibles.

### ORGANISME - AUDIT

--

ARTICLES DES RÈGLES DE BASE	DÉSIGNATION DU DOCUMENT	REMIS	CONSULTÉ
<b>Présentation de l'organisme et de l'offre</b>			
Art 1e	Documents de présentation de l'organisme : 1- Statuts 2- Plaquette/flyer de présentation de l'organisme 3- Programme(s) des camps 4- Autres documents/moyens de communication		
<b>Administration</b>			
Art 1l Art 13 Art 14	Documents officiels : 1- Contrats d'assurances ou attestations de l'organisme 2- Autorisation d'exploitation des lieux d'hébergement 3- Autorisations de pratique des transporteurs 4- Document conduite mini-bus		
<b>Recrutement : critères et procédures</b>			
Art 1c,d Art 7 Art 8 Art 9 Art 10 Art 11	Critères et procédures d'engagement de tous les membres de l'équipe d'animation et de l'équipe d'encadrement. Fiche de candidature pour nouveaux monos. Fichiers/dossiers des responsables, monos et autres membres de l'équipe d'animation. y.c. attestations de formation/équivalences.		
<b>Documents type - recrutement</b>			
Art 6	Contrats type, cahiers des charges, attentes de l'organisme et autres annexes pour l'ensemble des personnes encadrantes : - le responsable - les monos - les aides - d'autres membres de l'équipe (cuisinier, infirmier, ...)		
<b>Documents type - dossier de camp</b>			
Art 1i, 3b	Projet de camp type		
Art 3d	Bilan de camp type, rapport écrit		

<b>Renseignements participants</b>			
Art 1j	Documents relation organisme-famille et moyens mis en œuvre pour informer les parents (circulaire, soirée parents) Formulaire d'inscription (avec le programme)		
Art 1k	Renseignements sur les participants pour l'équipe (fiche santé)		
<b>Documents de référence et directives de l'organisme pour l'équipe d'encadrement</b>			
Art 1f	1- Documents de référence pour l'organisation d'un camp : conditions cadres de l'organisme		
Art 1g	2- Document de référence sur la sécurité physique et affective		
Art 1h	3- Document concernant les premiers soins, premiers secours, hygiène, alimentation rythmes de vie.		
Art 15	4- Permanence, aide-mémoire ne cas d'urgence, numéro d'urgence		
Art 12	5- La formation : programme et encouragement		
<b>Pointage : pour chaque camp/saison de camp</b>			
Art 16a	Déclarations de chartocompatibilité de toutes les saisons depuis le dernier audit certificatif*		
Art 1c,d Art 2 Art 4 Art 5 Art 10 Art 11	Composition de l'équipe d'encadrement : - Liste de l'équipe d'encadrement mentionnant fonctions, date de naissance, attestations de formations ou équivalences - Certificats de compétences (autorisation de pratique) des intervenants externes		
Art 14	Liste des conducteurs attirés, copie des permis de conduire		
Art 5	Liste des participants des camps avec dates de naissances		
Art 6	Contrats et annexes pour tous les membres de l'équipe d'encadrement (aides, cuisiniers, infirmiers, chauffeurs, intervenants extérieurs, ...)		
Art 13	Contrat location + autorisation d'exploitation des lieux d'hébergements Déclaration France, Vaud		
Art 3b,d Art 2	Projet pédagogique Bilan écrit Copie des retours écrits fait aux aides mineurs sur leur pratique.		
	Autres documents pertinents élaborés par l'organisme : - sondage post-camp pour les parents - budget camp, modèle pour comptabilité - autres		

\*Les **fiches de déclaration de chartocompatibilité des camps** sont à transmettre tout au long de l'année à la coordination à chaque fin de période de camps.

## ANNEXE III : COMPTES ET BUDGET - NOUVELLE PRÉSENTATION

PRODUITS	Budget 2020	2019	Budget 2019
	CHF	CHF	CHF
Subvention DIP	95 000,00	95 000,00	95 000,00
Cotisations de membres	1 150,00	1 200,00	1 200,00
Produits divers	0,00	85,05	250,00
Dissolution de provision	0,00	9 700,00	9 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>96 150,00</b>	<b>105 985,05</b>	<b>106 150,00</b>
CHARGES	Budget 2020	2019	Budget 2019
	CHF	CHF	CHF
<b>Formations des monitrices et moniteurs</b>	<b>7 000,00</b>	<b>25 890,65</b>	<b>28 500,00</b>
Formations	0,00	22 358,00	24 500,00
<b>Animation et Encadrement</b>	<b>7 000,00</b>	<b>3 532,65</b>	<b>4 000,00</b>
Prévention et Sécurité			
<b>Soutien aux membres</b>	<b>5 000,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>5 000,00</b>
Formation et accompagnement des cadres	5 000,00	6 600,00	5 000,00
<b>Audits et visites</b>	<b>500,00</b>	<b>450,60</b>	<b>500,00</b>
Evaluation des membres	250,00	0,00	250,00
Visites des camps	250,00	450,60	250,00
<b>Projets</b>	<b>2 000,00</b>	<b>5 218,25</b>	<b>0,00</b>
20 ans de la Charte	0,00	3 218,25	0,00
Autre projet	2 000,00	2 000,00	0,00
<b>Personnel</b>	<b>79 900,00</b>	<b>70 093,36</b>	<b>80 774,47</b>
Salaires coordination et audit	65 000,00	57 876,50	65 729,00
Charges sociales	10 300,00	8 825,90	10 445,47
Formation du personnel	1 200,00	0,00	1 200,00
Honoraires Comptable	2 400,00	2 390,96	2 400,00
Indemnités comité	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Locaux et administration</b>	<b>4 700,00</b>	<b>5 241,65</b>	<b>6 705,00</b>
Loyer et charges	2 400,00	2 400,00	5 000,00
Frais administratifs	1 000,00	1 791,00	505,00
Site Internet	700,00	476,55	700,00
Frais associatifs	600,00	574,10	500,00
<b>Frais divers</b>	<b>500,00</b>	<b>40,00</b>	<b>250,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>99 600,00</b>	<b>113 534,51</b>	<b>121 729,47</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 450,00</b>	<b>-7 549,46</b>	<b>-15 579,47</b>

## COMPTES ET BUDGET – ANCIENNE PRÉSENTATION

PRODUITS	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Subvention DIP	95 000,00	95 000,00	95 000,00
Cotisations de membres	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Produits divers	85,05	250,00	576,50
Dissolution de provision	9 700,00	9 700,00	10 150,00
<b>TOTAL</b>	<b>105 985,05</b>	<b>106 150,00</b>	<b>106 926,50</b>
CHARGES	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
<b>Formation moniteurs</b>	<b>25 890,65</b>	<b>28 500,00</b>	<b>22 901,40</b>
Dépenses ateliers CEMEA	4 428,00	3 500,00	4 625,40
Formations CEMEA	17 930,00	21 000,00	15 390,00
Sécurité et prévention	3 532,65	4 000,00	2 886,00
<b>Démarche qualité</b>	<b>6 600,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 970,00</b>
Projets accompagnement membres	6 600,00	5 000,00	3 970,00
Frais de contrôles	450,60	500,00	156,17
<b>Frais de personnel</b>	<b>70 093,36</b>	<b>80 774,47</b>	<b>76 863,24</b>
Coordination	47 692,20	47 068,00	47 705,40
Evaluation	10 184,30	18 661,00	18 244,80
Stagiaire	0,00	0,00	0,00
Charges sociales AVS	5 204,20	5 925,47	4 099,05
Charges sociales LPP	2 498,40	3 286,00	2 992,63
Assurance du personnel	1 123,30	1 234,00	322,40
Formation du personnel	0,00	1 200,00	108,00
Honoraires et mandats	2 390,96	2 400,00	2 390,96
Indemnité président	750,00	750,00	750,00
Indemnité trésorier	250,00	250,00	250,00
<b>Frais administratifs</b>	<b>4 191,00</b>	<b>5 505,00</b>	<b>5 054,25</b>
Frais de bureau	2 400,00	5 000,00	4 479,25
	1 491,00		
Frais de CCP	90,00	50,00	120,00
Assurances RC et choses	210,00	455,00	455,00
<b>Publications et diffusion</b>	<b>476,55</b>	<b>700,00</b>	<b>-2 866,77</b>
Site Internet	476,55	700,00	688,95
Programme	0,00	0,00	700,05
Matériel communication	0,00	0,00	0,00
Graphisme	0,00	0,00	-4 255,77
<b>Frais associatifs</b>	<b>5 792,35</b>	<b>500,00</b>	<b>732,25</b>
Comité	351,95	500,00	548,75
Commissions et assemblées	222,15	0,00	0,00
Divers	5 218,25	0,00	183,50
<b>Prov. et pertes diverses</b>	<b>40,00</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>
Pertes et manco caisse		50,00	0,00
<b>Frais divers</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>107,00</b>
Charges et frais divers	0,00	200,00	107,00
<b>TOTAL</b>	<b>113 534,51</b>	<b>121 729,47</b>	<b>106 917,54</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-7 549,46</b>	<b>-15 579,47</b>	<b>8,96</b>

<b>BILAN</b>			
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Disponible</b>	<b>46 609,91</b>	<b>65 451,57</b>	<b>78 104,64</b>
Caisses	7,80	7,80	7,80
CCP	46 602,11	65 443,77	78 096,84
<b>Actifs transitoires</b>	<b>718,80</b>	<b>871,70</b>	<b>141,35</b>
Produits à encaisser	718,80	50,00	
Charges payées d'avance	0,00	821,70	
<b>TOTAL</b>	<b>47 328,71</b>	<b>66 323,27</b>	<b>78 245,99</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Exigibles à court terme</b>	<b>3 993,70</b>	<b>2 452,55</b>	<b>1 557,55</b>
Créanciers AVS et ALFA	1 475,60	-265,35	
Créanciers LAA et IJM	1 144,40	1 466,00	
Créancier LPP	1 373,70	1 251,90	
<b>Provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>9 700,00</b>	<b>19 850,00</b>
Provision élargissement activités	0,00	9 700,00	19 850,00
<b>Passifs transitoires</b>	<b>3 614,59</b>	<b>6 900,84</b>	<b>9 577,52</b>
Charges à payer	3 614,59	6 900,84	9 577,52
<b>Fonds Propres</b>	<b>39 720,42</b>	<b>47 269,88</b>	<b>47 620,92</b>
Résultats reportés	47 269,88	47 260,92	47 624,09
Résultats	-7 549,46	8,96	-3,17
<b>TOTAL</b>	<b>47 328,71</b>	<b>66 323,27</b>	<b>78 605,99</b>

**ANNEXE IV : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES**

GROUPEMENT GENEVOIS POUR LA QUALITE DANS LES ORGANISMES DE VACANCES.

**RAPPORT DU VERIFICATEUR**

Fait à Genève le 9 mai 2020

Conformément au mandat qui m'a été confié par les membres, j'ai procédé à la vérification des comptes du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances, pour l'exercice annuel clôturé le 31 décembre 2019.

J'ai eu accès à tous les documents relatifs aux comptes et aux pièces comptables, et eu des réponses claires à toutes les questions que j'ai posées.

Sur la base des documents qui m'ont été présentés et de contrôles effectués par pointages sur les pièces comptables, j'ai pu constater que :

- Le compte d'exploitation de l'exercice 2019 affichant un déficit de CHF - 7 549,46 , ainsi que le bilan au 31 décembre 2019, concordent avec la réalité.
- La comptabilité est tenue régulièrement et conformément aux règles de la profession. Les écritures et soldes correspondent aux pièces comptables.

En conséquence, je propose à l'Assemblée Générale d'approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2019 et d'en donner décharge au Comité.

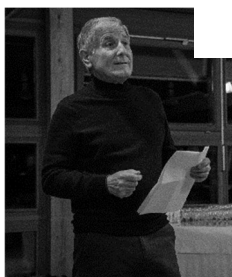
David Sanchez



## 20 ANS DU GROUPEMENT – QUELQUES IMAGES



Des discours



Un retour sur le chemin parcouru aussi en vidéo



Un copieux buffet

Des rencontres et des retrouvailles



Des jeux